

toutes les Troupes de France de la *Corse*, la République y a fait publier un pardon général, en faveur de ceux qui s'étoient soulevés contr'elle : Elle a fait insinuer à cette occasion aux habitans « qu'elle attendoit d'eux qu'ils » s'engageroient par un Acte juridique, à re- » garder les Peres du Commua comme leurs » légitimes Procureurs, en leur donnant la » faculté & l'autorité de prêter en leur nom » serment de fidélité à la République, entre » les mains du Marquis Spinola, & que de » plus ils se déclareroient des Sujets naturels, » pleinement disposés à accepter le nouveau » Règlement dans tous ses articles, tel qu'il » seroit publié, & à payer toutes les taxes » qu'elle jugeroit à propos de leur imposer.

Mais cette publication de Pardon n'a pas produit le moindre effet; personne ne s'est présenté pour en jouir, jusqu'à présent. Il est clair par conséquent que les Insulaires ne se sont nullement déterminés à ce que la République leur demande; aussi avoit-elle tort de s'en flater, d'autant plus que ces Insulaires n'ont pas fait difficulté de refuser le Règlement que le feu Comte de Boissieux fit publier sous la garantie du Roi de France & de l'Empereur, & même dans un tems où la France avoit en *Corse* un nombre de Troupes plus que suffisant pour les y contraindre, si elle l'avoit voulu.

III. *Naples*. Un grand train d'Artillerie qu'on prépara au commencement de l'Été pour une expédition en *Toscane*, & qui étoit resté jusqu'à la mi-Octobre sur le bord du Port de *Naples*, a été reconduit à l'Arsenal, & quatre Galeres de l'Escadre du Royaume avec deux gros Vaisseaux de guerre qui sont le *Royal-Philippe* & le *Parshénape*